

PER  
II (1)

~~#~~ D. 332

~~L. 17~~

#  
~~295~~

**COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE**  
(GUYANE FRANÇAISE)

158

~~L~~

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JANVIER 1860

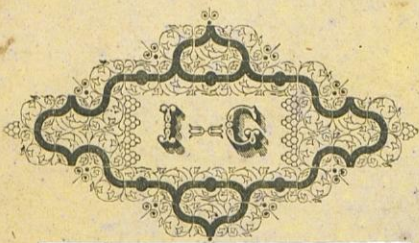
~~49~~

**RAPPORT**

PRÉSENTÉ

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR M. A. FRANCONIE AINÉ



BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE  
  
20039941

**CAYENNE**

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1860

333

333

**COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE**  
(GUYANE FRANÇAISE)

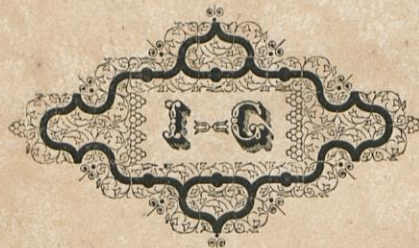
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JANVIER 1860

**RAPPORT**

PRÉSENTÉ

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR M. A. FRANCONIE AINÉ



**CAYENNE**  
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1860



Gbn 5966

D  
SEE

# COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JANVIER 1860.

## RAPPORT.

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

L'an passé, nous vous disions dans le rapport que nous avions l'honneur de vous présenter au nom de votre conseil d'administration :

« Nous croyons au succès de votre compagnie, succès qui fut annoncé prématurément, nous le savons, mais qui désormais est assuré pour quiconque est au courant de l'état de vos affaires. »

Nous ajoutions en terminant :

« Nous ne nous sommes donc pas trompés en vous annonçant que votre société entrait définitivement dans une voie de prospérité certaine. »

Étions-nous absolument dans le vrai, lorsque nous nous exprimions ainsi? avions-nous exactement apprécié votre situation, lorsque nous tenions un tel langage? C'est là bien évidemment, Messieurs, la question importante à laquelle nous avons à répondre aujourd'hui devant vous.

On pourra croire que c'est là pour vos administrateurs une cause d'embarras, juger peut-être, en rapprochant des circonstances présentes nos déclarations antérieures, vieilles seulement d'une année, que nous nous trouvons en présence d'un rôle difficile à remplir. Il n'en est rien pourtant, car au début même de ce rapport, nous reconnâtrons, sans hésitation et sans détours, qu'il y avait quelque chose d'exagéré dans nos appréciations; que votre conseil, lui aussi, bien qu'il se fût toujours appliqué à suivre d'un œil calme et dans les dispositions d'esprit les plus positives, la marche de votre entre-

prise, s'était à son insu, et comme tant d'autres, laissé entraîner jusqu'à un certain point au courant des illusions les plus chèrement caressées; qu'il avait quelque peu oublié les hasards trop souvent malencontreux de l'exploitation aurifère, négligé les nombreuses difficultés à vaincre, méconnu que ce n'était pas dans un pays neuf comme la Guyane, dont la virginité native, presque intacte encore, oppose aux efforts du travail des obstacles sans cesse renaissants, qu'il était possible d'asseoir en deux années, sur d'inébranlables fondements, une entreprise comme la vôtre.

Nous reconnâtrons tout cela, Messieurs, bien qu'il nous fût possible de trouver dans ce même rapport de l'an passé des paroles qui atténueraient singulièrement l'importance de nos déclarations, bien que nous puissions y montrer des passages comme celui où nous vous disions en parlant des résultats remarquables obtenus sur l'un de vos placers : « C'est là évidemment un succès; mais ce n'est point un succès définitif, ainsi que l'a énoncé lui-même dans son rapport le directeur de votre compagnie. »

Est-ce à dire cependant que nous ayons tout à abjurer dans l'opinion que nous avons précédemment émise devant vous? est-ce à dire que vous ayez aujourd'hui, en raison des faits accomplis dans le courant de l'exercice qui a pris fin au 31 décembre dernier, un compte sévère à nous demander, et que vous soyez autorisés à nous reprocher d'avoir accredité dans vos esprits de funestes erreurs? Nous sommes loin de faire une telle concession, bien loin d'accorder, comme l'ont admis sans réflexion quelques personnes, que votre compagnie est à la veille d'une liquidation, qu'il n'y a plus d'intérêt à s'occuper de ce qu'elle fait ou ne fait pas, et que le mieux est de la laisser mourir de sa belle mort. Tout au contraire, nous croyons avoir à constater devant cette assemblée que jamais votre association ne fut mieux assise pour une exploitation régulière et profitable; qu'à aucune autre époque elle ne fut dans de meilleures conditions pour prendre son essor et procurer à ses actionnaires, non pas des bénéfices fabuleux, fantaisies de l'imagination impossibles à réaliser, mais un profit raisonnable en rapport avec le chiffre des capitaux dont la réunion lui donna naissance.

C'est ce que nous avons la certitude d'établir avec évidence dans ce rapport si, nous prêtant une bienveillante attention, vous voulez bien nous suivre dans un rapide exposé de la marche de votre entreprise pendant les douze mois qui nous séparent de votre dernière réunion. Cet espace de temps se divise pour nous en trois périodes distinctes, ayant chacune son caractère propre, et dont nous allons vous entretenir.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, combien fut profitable l'exploitation de vos placers dans les derniers mois de l'année 1858 et au commencement de celle qui vient de finir. Au mois d'octobre, presque au début de l'administration de votre directeur, la production dépassa 7 kilogrammes. Si en novembre elle tomba à 3 kilogrammes, le mois suivant la vit se relever vivement et atteindre le maximum actuellement connu du rendement mensuel de vos placers, c'est-à-dire près de 9 kilogrammes; enfin, en janvier 1859, vous obteniez encore un très-beau résultat, presque équivalent à celui du mois d'octobre de l'année précédente, et la production de février ne devait point baisser, d'après l'opinion alors généralement répandue, lorsque peu de temps après vous fûtes informés que les pluies torrentielles, qui déjà avaient occasionné en janvier de graves accidents, rendaient le travail presque impossible; que la richesse de la crique exploitée à cette époque disparaissait chaque jour, et que vos travailleurs, atteints pour la plupart d'une enflure aux jambes qui insensiblement gagnait les autres parties du corps, devenaient impropres à l'exploitation aurifère. Cette situation, qui s'aggrava le mois suivant, influa naturellement sur la production, qui, en février, ne put s'élever à 3 kilogrammes, et descendit en mars au dessous de 2 kilogrammes.

C'est à cette époque, Messieurs, que se présenta une affaire importante que votre conseil d'administration a cru devoir conclure, et qui a trop occupé la grande majorité des actionnaires pour que nous ne vous en rendions pas compte avec les développements qu'elle comporte. Vous avez déjà compris que nous voulons parler de l'acquisition de l'habitation *la Jamaïque*.

On nous a contesté, Messieurs, le droit de faire cette acquisition; on a allégué qu'une affaire aussi majeure sortait de nos attributions.

C'est là une grave erreur dont nous devons faire disparaître les dernières traces, s'il en existe encore, en rappelant les dispositions légales qui, sur ce point, régissent votre association. Ces dispositions se trouvent naturellement dans les statuts délibérés en conseil d'État et approuvés par le gouvernement. Or voici ce qu'ils disent à cet égard :

« Article 19. La société est administrée par un conseil de huit membres nommés par les actionnaires.

« Article 26. Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des affaires de la société. Il autorise les dépenses générales d'administration, d'installation. . . . . et, au besoin, *l'achat d'immeubles, tant pour y établir le siège social que pour le besoin des opérations sociales; il fait, autorise et ratifie l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières et immobilières.* »

Des textes aussi formels n'exigent point de commentaires et nous dispensent de chercher à vous démontrer que, dans la circonstance dont nous nous occupons, vos administrateurs se sont tenus dans la limite de leurs attributions.

Mais il ne nous suffit pas de montrer que nous sommes restés dans la légalité; nous avons, de plus, à cœur de convaincre l'assemblée que nous avons agi dans l'intérêt de la compagnie.

Le motif principal qui nous a déterminés, le motif immédiat, c'est la situation dans laquelle se trouvait l'exploitation de vos placers. Cette situation, nous venons de vous la faire connaître, nous venons de vous dire qu'elle menaçait de vous priver d'un grand nombre de vos travailleurs. Ces travailleurs, il fallait songer à leur rendre la santé. Où les envoyer? A l'agence de *Magdeleine*, dont la salubrité ne nous offrait pas des garanties suffisantes. Par qui les remplacer au besoin? Autre question non moins grave qui devait nous préoccuper. Telles étaient, en premier lieu, les considérations qui portaient votre conseil d'administration à acquérir l'habitation *la Jamaïque* pour le compte de votre compagnie

D'autres raisons encore, Messieurs, militaient en faveur de cette acquisition. La propriété de *Magdeleine*, dont nous avons parlé tout à l'heure, n'appartient pas à votre société, qui l'a affermée en partie pour trois années seulement, et cela depuis le mois de février 1858.



Outre ce que nous avons déjà dit au point de vue de la salubrité, votre société rencontre sur cette propriété une foule d'inconvénients dont le plus grave est certainement de n'y vivre qu'au jour le jour, sans pouvoir raisonnablement y fonder quelque chose de durable. Il faut pourtant à votre entreprise, sur l'une des rives de l'Approuague, un point salubre convenablement situé, où elle puisse établir un hôpital et concentrer tout le mouvement administratif de l'exploitation aurifère. Sous tous ces rapports, l'habitation *la Jamaïque* convient si bien à votre entreprise qu'il nous est permis de dire, sans craindre d'être démentis, que nulle autre propriété du quartier d'Approuague n'offre les mêmes avantages. Cela étant, votre conseil d'administration n'avait-il pas le devoir de ne point laisser échapper l'occasion qui se présentait ?

Ce n'est pas tout, Messieurs; il est une autre considération qui a pesé d'un grand poids sur la décision prise par vos administrateurs : c'est celle qui ressort de l'un des articles du décret qui a consacré l'existence de votre société et lui a concédé le droit d'exploration et d'exploitation sur une étendue de deux cent mille hectares de terre du bassin de l'Approuague. Vous n'avez sans doute pas oublié que la situation qui vous a été faite par le pouvoir métropolitain est toute provisoire, et que si, aux termes de l'article 3 du décret, vous êtes dispensés pendant cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1858, de toute redevance envers l'État, il a été statué d'autre part, par l'article 4 du même décret, qu'à l'expiration de ces cinq années il sera passé entre l'État et votre compagnie un traité définitif, dont la durée et les conditions seront réglées d'après les données de l'expérience, et que, par ce même traité, seront déterminées les conditions relatives à la *colonisation* par votre société des terrains qui feront l'objet de la concession. Vous avez donc été prévenus par cet article du décret qu'une des conditions du traité définitif que vous devez faire avec l'État consistera dans l'obligation de *coloniser*. La volonté du gouvernement étant telle, n'y avait-il pas pour votre compagnie un intérêt considérable à se créer par avance, pour l'exécution de cette obligation, un point de départ comme l'habitation *la Jamaïque*, un centre important que vous n'auriez pu fonder vous-mêmes qu'à grands frais et en vous exposant à toutes les mauvaises chances d'une création de cette nature ?

A cette question, nous ne connaissons qu'une réponse, celle qui nous a conduits à traiter de l'acquisition de *la Jamaïque*. Est-ce là une erreur regrettable de votre conseil, une faute qu'il aurait commise et qui révélerait son insuffisance? Cela est possible sans doute. Ce qui est certain, d'un autre côté, c'est que nous avons agi avec une complète et persévérante unanimité, avec une profonde conviction qui n'a pas varié un seul instant pendant les neuf mois qui se sont écoulés depuis que cette affaire est terminée.

Vous connaissez, Messieurs, les conditions de cette acquisition. Vous savez que nous avons acheté l'habitation *la Jamaïque* au prix de 140 mille francs payables en dix années, l'intérêt à cinq pour cent devant courir au profit des vendeurs pendant les termes. On a pensé que nous aurions pu obtenir de meilleures conditions. Cela serait vrai si nous avions été moins pressés, et surtout si nous avions été en mesure d'acquitter le prix sans délai; mais, nous vous l'avons déjà expliqué, il ne nous était pas permis de prendre notre temps, de nous décider à notre heure; et, d'un autre côté, vos ressources disponibles nous interdisaient d'acheter au comptant. Trop heureux donc avons-nous dû nous considérer de rencontrer de longs délais de paiement, lorsqu'il y avait urgence pour votre compagnie de faire cette affaire qui, à tous égards, se présentait dans des conditions telles que, au point de vue de vos intérêts, nous aurions vainement essayé d'en formuler de mieux appropriées à vos convenances. Nous reprocherez-vous, Messieurs, comme quelques personnes, d'avoir consenti à payer l'intérêt pendant les termes? Si nous avions à combattre un tel reproche, ce serait par une simple question, celle de savoir si raisonnablement nous pouvions avoir la prétention de jouir sans intérêt pendant dix ans d'un capital dont les revenus doivent, d'après nos calculs, suffire et au delà au paiement des annuités représentatives du prix de la vente. Or c'est là, Messieurs, une question à laquelle, nous en sommes convaincus, tous les membres de cette assemblée feront la même réponse.

L'acquisition de la Jamaïque remonte à la mi-avril. A cette époque commence la deuxième des trois périodes dont nous avons parlé au commencement de cet exposé. A ce moment, votre directeur était à Cayenne, où il avait été retenu depuis la réunion de l'assemblée géné-

rale. Il attendait pour se rendre sur les placers la conclusion de l'affaire de la Jamaïque. L'acte de vente fut signé le 12 avril, et le lendemain même M. le commandant Charrière quittait le chef-lieu de la colonie pour se rendre dans le quartier d'Approuague. Sa présence sur vos établissements pendant la deuxième quinzaine d'avril eut pour effet de relever la production et de la faire monter à plus de 3 kilogr. 300 grammes pour le mois dont nous parlons. En mai elle dépassa 3 kilogrammes 800 grammes, et en juin et juillet la moyenne excéda 3 kilogrammes 300 grammes. A la fin de ce dernier mois s'arrête, suivant nos appréciations, cette seconde période qui, à notre sens, doit être considérée comme une sorte de préparation de la dernière période dont nous allons vous entretenir, et de laquelle date pour nous une situation qui nous paraît trancher sur toutes celles qui l'ont précédée. Dès le mois d'août, en effet, la production s'élève au chiffre de 6 kilogrammes 313 grammes. Nous allons tout à l'heure vous la montrer se maintenant à peu près au même chiffre dans les mois qui vont se succéder; mais auparavant nous devons porter à votre connaissance un incident fort important qui vous montrera, nous l'espérons, quelle fut, dans une circonstance critique, la sollicitude de vos administrateurs pour les intérêts que votre confiance à placés dans leurs mains.

Nous étions entrés dans la belle saison, celle que nous attendions avec impatience et sur laquelle nous avions toujours compté pour vous rendre une partie de vos ressources, notablement entamées par les excédants de dépense de la saison des pluies. Le mois de juillet s'était écoulé ainsi qu'une partie du mois d'août, et la production se relevait si peu que la chose certaine pour votre conseil d'administration, c'était la continuation de l'état de choses antérieur, c'est-à-dire un ensemble de faits desquels il résultait que, loin de marcher à la reconstitution du capital, nous allions creusant de plus en plus le déficit. Vos ressources disponibles s'élevant à cette époque à cent et quelques mille francs, le moment n'était-il pas venu de prendre un parti, de songer à ne pas entrer plus avant dans une voie désastreuse? Le conseil s'en préoccupa vivement et fit part de ses inquiétudes au directeur. Il lui déclara qu'il n'attendrait que jusqu'à la fin de septembre pour prendre une décision; que, dans l'intervalle, il était indispensable de se rendre

compte, autant que possible, des résultats probables de l'exploitation aurifère dans un avenir prochain; que, pour le cas où il y aurait peu de chances d'arriver à une production plus considérable, il faudrait se résigner à discontinuer, pendant la mauvaise saison, le travail des placers, faire rentrer le plus grand nombre des travailleurs à la Jamaïque, en vue de développer la culture sur cette propriété, sauf à reprendre l'exploitation aurifère en 1860, au retour de la belle saison.

Loin de se laisser décourager par ces appréhensions, que légitimait la situation du moment, votre habile directeur, à qui rien n'est étranger ni de l'ensemble, ni des détails de votre entreprise, et qui, grâce à sa parfaite connaissance de la Guyane et à ses études spéciales en ce qui concerne la question de l'or, est toujours en mesure de donner un sage et utile avis sur tout ce qui se rattache à vos affaires, combattit avec force et par les plus solides arguments les projets du conseil. Il représenta que l'abandon momentané des placers aurait pour effet d'amoinvrir les recettes sans diminuer sensiblement les dépenses; qu'en faisant passer à la Jamaïque les travailleurs des placers, il y aurait lieu de redouter le mécontentement de ces travailleurs, dont les salaires seraient forcément réduits; que la reprise de l'exploitation aurifère, après un abandon de plusieurs mois, ne serait pas une chose aussi facile que l'admettait le conseil, attendu que les employés déjà formés se seraient dispersés, et qu'il y aurait peu de chances de les retrouver au moment où la compagnie en aurait besoin; qu'il ne suffisait pas de vouloir étendre les plantations de la Jamaïque; qu'il fallait encore que cela pût être réalisé, et qu'on serait arrêté par l'impossibilité de se procurer des plants; qu'enfin la production aurifère allait se relever; et que, d'un autre côté, il croyait pouvoir assurer que désormais l'exploitation des placers serait à peu près aussi fructueuse dans la mauvaise saison que pendant l'été.

Le conseil dut se rendre à des raisons aussi péremptoires et il n'eut pas lieu de le regretter, car, à partir du mois d'août, le rendement de vos établissements doubla et se maintint à peu près au même chiffre pendant les cinq derniers mois de l'exercice, lesquels ont donné en moyenne 5 kilog. 777 gr. Le résultat ne fut pas seulement l'équilibre entre vos produits et vos dépenses: votre conseil d'administra-

tion eut de plus à constater des excédants de recette qui, pendant cette troisième période, ont atteint le chiffre de 14,644 fr. 53 cent., c'est-à-dire, en moyenne, plus de 3,600 francs par mois. Un tableau annexé à ce rapport et indiquant la dépense et la recette de chaque mois, ainsi que l'excédant de l'une sur l'autre, vous permettra de vérifier ces chiffres, qui fournissent la preuve de ce que nous avons dit en commençant, et montrent que l'exploitation aurifère prospère et se régularise. Vous remarquerez, en effet, Messieurs, que les résultats dont nous parlons n'ont plus un caractère exceptionnel et intermittent; il s'agit d'une production de cinq mois consécutifs, pendant lesquels le travail de vos placers s'est maintenu dans les mêmes conditions.

Ces résultats, Messieurs les actionnaires en sont déjà informés, nous le pensons, sont dus presque exclusivement à la direction intelligente et zélée de M. le commandant Charrière, à qui ne fit point défaut le dévouement des employés secondaires de vos établissements. Seuls, ils purent lui donner leur concours, car M. l'ingénieur Léger, malade depuis les premiers jours de juillet, avait passé à Cayenne tout le mois d'août et une partie du mois de septembre. A cette époque déjà il hésitait à retourner sur les placers. Il s'y rendit pourtant; mais bientôt l'état de sa santé ne lui permit plus de continuer à la compagnie des services qui, à aucune autre époque, n'avaient été plus nécessaires, et il fut obligé de donner sa démission à la fin du mois de novembre, époque à dater de laquelle il a cessé de compter parmi vos employés.

A l'appui de l'opinion que nous avons émise tout à l'heure, nous avons, indépendamment du premier tableau dont nous venons de parler, joint à ce rapport une deuxième annexe indiquant mois par mois le rendement de vos placers, depuis l'origine de votre exploitation jusqu'au 31 décembre dernier. Vous pourrez y lire les chiffres suivants qui, comme à nous, vous montreront ce qu'il vous est permis d'attendre de l'avenir.

6 mois d'exploitation en 1857 ont donné	11 <sup>3</sup> 379	: moyenne mensuelle	1 <sup>8</sup> 896
12 _____ en 1858 _____	41 088 _____		3 424
12 _____ en 1859 _____	54 495 _____		4 541

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et sont la preuve d'un incontestable progrès. Cette preuve, nous pouvons la fournir plus complète encore, en vous disant que pendant les quinze mois de l'administration de M. le commandant Charrière, la moyenne mensuelle de la production a été de 4 kilogr. 894 gr., chiffre qui excède de 3 kilogrammes par mois le rendement de l'année 1857. Nous vous ferons remarquer enfin la différence de 13 kilogr. 407 gr. entre la production totale de 1858 et celle de 1859, différence équivalant à un excédant de rendement de plus de 39,000 francs en faveur de ce dernier exercice.

Nous ajouterons encore, Messieurs, à la démonstration que nous avons entreprise, en résumant ici le premier des tableaux dont nous avons parlé, lequel n'est autre chose que le compte de l'exercice 1859, se rapportant aussi bien à l'exploitation agricole qu'à l'exploitation aurifère.

En ce qui concerne les placers, les faits suivants résultent de ce tableau :

Excédant de recette à Aïcoupaïe.....	34,987 <sup>f</sup> 05
——— de recette à Magdeleine.....	20,210 17
——— de recette à Counamaré.....	29,824 03
Total.....	<u>85,021 25</u>
A ce total il y a lieu d'ajouter les bénéfices sur vos envois d'or.....	8,119 37
Nouveau total.....	<u>93,140 62</u>
Duquel chiffre il faut déduire le montant des dépenses de l'agence d'Approuague.....	25,128 <sup>f</sup> 03
Le montant des frais généraux autres que ceux de l'agence.....	45,396 36
La moins-value sur les contrats d'engagement, en raison des journées dépensées en 1859.....	10,280 00
	<u>80,804 39</u>
Différence.....	<u>12,336 23</u>

Quant à l'exploitation agricole, l'excédant de la recette sur la dé-

pense est de 28,084 fr. 50 cent., en tenant compte de la plus-value provenant des réparations, constructions et plantations.

Pour ce qui a rapport au résultat du travail des placers, vous reconnaitrez, nous l'espérons, que l'excédant de recette de plus de douze mille francs révèle une amélioration réelle, puisque précédemment vous aviez à peine pu faire face à vos dépenses au moyen de vos produits. Mais cette amélioration vous paraîtra bien plus sensible lorsque vous remarquerez dans le tableau dont nous venons de vous donner le résumé que vous avez eu, en 1859, 30,000 francs environ de dépenses extraordinaires, au nombre desquels figurent pour plus de 13,000 francs les frais de voyage et de nourriture, ainsi que le traitement de M. l'ingénieur Hardouin pendant la dernière période de sa mission. En réunissant la somme de 30,000 francs, employée pour des dépenses qui ne peuvent plus se renouveler, à celle de 12,000 francs en chiffres ronds, représentant l'excédant de la recette, on trouve que déjà vos placers vous donnent un produit net de plus de 40,000 francs. Est-ce quelque chose? C'est beaucoup, suivant nous, Messieurs. Ainsi en jugeront, nous en sommes sûrs, tous ceux des membres de cette assemblée qui ont une idée exacte des difficultés de votre entreprise.

Quant à l'exploitation agricole, le résultat nous paraît jusqu'ici des plus satisfaisants.

Nous dira-t-on qu'il provient de la plus-value du fonds de l'habitation *la Jamaïque*? sans doute; et nous ne songeons nullement à le contester; car cette plus-value, nous en avons soigneusement contrôlé le chiffre, ce qui nous permet de vous dire qu'elle n'a rien d'imaginaire, rien d'exagéré. Elle vous a occasionné certaines dépenses, cela est incontestable; mais vous n'avez point à le regretter, l'habitation *la Jamaïque* étant devenue dans les mains de M. le commandant Charrière l'une des sucreries de premier ordre du quartier d'Approuague. Depuis que vous l'avez acquise, cette propriété s'est enrichie de près de vingt hectares de cannes vierges, et a subi une transformation remarquable au point de vue de l'état de ses bâtiments et de son matériel.

Maintenant, Messieurs, nous avons un mot à vous dire de votre situation financière. Vous en trouverez le tableau dans une troisième annexe de ce rapport, annexe par laquelle il est établi que votre avoir

au 31 décembre 1859, déduction faite du passif, est de...	286,825 <sup>f</sup>	15
laquelle somme se décompose de la manière suivante :		
Actif disponible.....	112,246	44
Actif non disponible, matériel, vivres, contrats d'engagement, etc.....	174,578	71
Total égal.....	286,825	15

Énoncer ces chiffres, Messieurs, c'est vous dire que votre capital primitif est amoindri dans une assez large proportion. Il serait oiseux de rechercher ici les causes de cet amoindrissement : aussi bien que votre conseil d'administration vous les connaissez. Vous avez pu apprécier les obstacles à vaincre, observer les phases critiques par lesquelles devait passer une entreprise destinée à faire naître de graves mésintelligences, et qui, en l'absence de tout précédent, avait à chercher elle-même sa voie et à la frayer au prix de coûteuses tentatives, d'expériences ruineuses. Vous avez pu vous rendre compte que ce n'était pas en moins de trois années que, tout en se débarrassant des difficultés mêmes de l'exploitation, après avoir triomphé, non sans peine, de celles d'un ordre différent, il était possible de donner à une telle entreprise une bonne organisation, capable de lui préparer des succès. Cela est réalisé pourtant en grande partie, et vous pouvez à votre aise, en quelque façon, profiter, pour continuer votre œuvre, des efforts accomplis, de l'expérience acquise. C'est à nos yeux un immense résultat qui ne nous permet guère de songer aux sacrifices qu'il vous a fallu faire, et nous dispenserait au besoin de nous expliquer sur ce point. Ce n'est donc pas, suivant nous, la question importante à l'heure présente. Celle qui l'est bien autrement, c'est de savoir si, avec un fonds de roulement réduit comme nous venons de l'indiquer, il vous sera possible de continuer votre exploitation. *Continuer ?* Oui sans doute. Vos recettes excédant aujourd'hui vos dépenses, ce sera, selon toutes les probabilités, par exception seulement qu'il vous arrivera, si tant est que le cas doive se présenter, d'avoir à entamer encore le reliquat de votre capital. Mais il ne peut pas vous suffire de n'avoir d'autre ambition que celle de maintenir la situation présente ou de



l'améliorer médiocrement. Il n'est pas impossible assurément que vos bénéfices annuels dépassent le chiffre que nous avons fait connaître. Ce serait toutefois se faire illusion de croire qu'avec les forces dont vous disposez maintenant ils puissent s'en écarter beaucoup. Or, dans de telles conditions, plusieurs années sont nécessaires pour que vous parveniez à reconstituer votre capital, plusieurs années conséquemment avant d'obtenir non pas des dividendes, mais seulement l'intérêt de vos capitaux.

Votre conseil d'administration ayant mûrement pesé cette situation, ayant, d'autre part, considéré que, vu le petit nombre de vos travailleurs, les frais généraux de votre administration sont hors de proportion avec vos produits, a pensé que le moment était venu de songer sérieusement à une augmentation de vos capitaux disponibles. N'ignorant pas qu'un nouvel appel de fonds à des actionnaires qui déjà ont versé toutes leurs ressources dans votre compagnie n'avait que peu de chances de succès, ils ont songé, encouragés d'ailleurs dans cette voie par vos délégués, à une adjonction de capitaux métropolitains. Se proposant d'user de ce moyen, ils ont pensé qu'ils ne devaient pas vous laisser ignorer leurs intentions, et c'est dans ce but que nous avons inséré quelques mots à ce sujet dans notre rapport. Si l'assemblée ne partageait pas les vues du conseil, elle n'aurait qu'à manifester son sentiment pour que vos administrateurs, quelque forte que fût leur conviction, fissent le sacrifice d'une combinaison qui, à leur point de vue cependant, mérite la plus sérieuse attention.

Votre conseil d'administration ne s'est pas borné à chercher dans cette combinaison un moyen de développement rapide pour votre compagnie; il s'est demandé, en outre, si ce moyen était praticable, s'il y avait quelque chance de le voir réussir. Nous ne saurions bien évidemment rien garantir à cet égard; nous pouvons toutefois dire qu'il est permis de beaucoup espérer. D'une part, vous avez, pour décider les capitalistes de la métropole, l'opinion consciencieuse et toute favorable émise par votre directeur dans une circonstance récente. Le chef de la colonie, dont l'active sollicitude s'étend avec tant de bienveillance à tous les intérêts confiés à sa haute administra-

tion, ayant voulu être exactement renseigné sur ce qui se rapporte à la question aurifère à la Guyane, s'est adressé à M. le commandant Charrière pour avoir des renseignements précis. Dans une note très-intéressante, rédigée au mois de décembre dernier, et où la question aurifère est traitée avec une certaine étendue, votre directeur, ayant admis hypothétiquement que le plus grand nombre des criques de votre concession n'offre que des alluvions d'une teneur de 30 à 40 centimes à la battée, a fait connaître qu'il s'était appliqué à rechercher si, avec cette teneur, on pouvait arriver graduellement à une exploitation fructueuse, et a déclaré qu'il avait été conduit à une solution satisfaisante. Or, vous avez déjà rencontré des alluvions beaucoup plus riches, notamment celles de la crique d'Aïcoupaïe, et tout le monde accorde (ce qui ne saurait surprendre) qu'on peut en trouver d'autres lorsqu'il sera possible de se livrer aux prospections sur une grande échelle.

D'un autre côté, Messieurs, les résultats que vous venez d'obtenir pour l'exercice 1859 sont concluants. Ils sont de nature à prouver aux plus incrédules que ce n'est pas la richesse aurifère qui fait défaut à votre compagnie; que ce qui lui manque, ce sont des capitaux dont elle puisse disposer pour se procurer des bras et étendre son exploitation.

Nous dirons de plus que le gouvernement lui-même ne saurait tarder, en se plaçant au point de vue de l'intérêt général, à reconnaître l'utilité de seconder votre entreprise, et que, pour peu qu'il y fût sollicité, il pourrait bien, avant longtemps, se décider à garantir aux capitalistes métropolitains un minimum d'intérêt. Là, on ne doit pas se le dissimuler, est toute la question dont la solution dépend d'un mot du pouvoir central. Que ce mot soit prononcé, et rien ne s'opposera plus à la prospérité de votre entreprise, prospérité qui, nous l'avons déjà dit plusieurs fois devant vous, est plus étroitement liée qu'on ne le suppose peut-être à celle de la colonie elle-même. Toujours languissante quant à la production des denrées d'exportation, la Guyane n'a fait, dans ces dernières années, que des progrès bien lents. Serait-ce trop présumer de sa vitalité d'admettre qu'elle serait entraînée dans le mouvement que, par un bien faible effort du gou-

vernement, il serait possible d'imprimer à une grande entreprise particulière, embrassant déjà dans ses opérations l'exploitation agricole ? Nous ne saurions le reconnaître, sans concéder en même temps que ce beau pays aurait été marqué du sceau de la réprobation et voué à la honte d'une éternelle enfance : c'est ce que vos sentiments comme les nôtres ne nous permettent pas d'accorder.

Cette question de l'adjonction des capitaux métropolitains est une de celles qui ont alimenté, dans le cours de l'année 1859, la correspondance du conseil avec vos délégués. Après celle-là, nous mentionnerons la question, toujours pleine d'intérêt pour vous, de l'immigration ; celle de la question aurifère elle-même, de la richesse plus ou moins grande de vos gisements et des divers modes d'exploitation. Comme dans le passé, vos représentants à Paris vous ont rendu d'incontestables services pendant le dernier exercice. Cependant la grande majorité des actionnaires, jugeant que cette mission avait perdu de son importance, et se préoccupant surtout de la nécessité de réaliser des économies, avait manifesté le désir de voir réduire le chiffre de l'indemnité votée au profit des délégués dans la réunion de l'assemblée qui eut lieu au mois de septembre 1858. Pour déférer à ce vœu, votre conseil d'administration avait décidé qu'il vous proposerait de dégrever vos dépenses d'une somme de deux mille francs à prendre sur l'ensemble de cette indemnité ; mais, après avoir considéré qu'une telle proposition serait inopportune au moment où vos délégués vont être chargés d'obtenir l'adjonction des capitaux métropolitains, après avoir envisagé en outre que, même dans les circonstances présentes, leur zèle doit être encouragé en vue de l'époque qui approche chaque jour où ils auront à passer avec l'État un traité définitif, votre conseil est revenu sur sa première décision et a arrêté qu'il ne vous demanderait aucune réduction de l'indemnité dont il s'agit. Il a la certitude d'avoir agi dans vos intérêts en prenant cette détermination. Il est prêt toutefois à se ranger à votre opinion dans le cas où elle ne concorderait pas avec la sienne, et, ce cas échéant, à demander un vote à l'assemblée ; mais il espère que vous reconnaîtrez la nécessité, dans cette circonstance, d'une parfaite entente entre les deux pouvoirs à qui sont confiées les destinées de votre compagnie.

En ce qui concerne votre conseil d'administration, nous vous avons fait connaître dans ce rapport, avec les développements nécessaires, l'affaire importante et spéciale qu'il a conclue depuis l'époque de votre dernière réunion : nous voulons parler de l'acquisition de *la Jamaïque*. En dehors de cette affaire, le conseil a eu à s'occuper des appréciations que M. l'ingénieur Hardouin avait consignées dans un rapport adressé à M. le contre-amiral Baudin, alors gouverneur de la colonie, rapport qui fut livré à la publicité dans les colonnes du journal officiel, et auquel le directeur de votre compagnie jugea nécessaire de répondre. Vous avez eu connaissance de cet incident, et vous avez pu lire les deux documents qui s'y rapportent; il n'y a pas lieu d'y revenir. C'est dans le cours de l'exercice expiré depuis un mois que s'est terminée la mission de M. l'ingénieur Hardouin. Avant de quitter la colonie, M. Hardouin a lu au conseil un rapport dont la conclusion est que le sol de l'Approuague renferme de l'or partout; mais que la dissémination du métal est justement l'obstacle qui s'oppose à une récolte fructueuse. Le conseil n'avait point à discuter cette conclusion donnée par la science (il n'en a pas douté), et qui d'ailleurs sortait de la compétence de votre administration. Il s'est demandé, en outre, s'il y avait utilité à soulever une telle discussion, à laquelle les faits ont seuls la puissance de mettre un terme. C'est, en effet, aux résultats de votre exploitation qu'il appartient exclusivement de dire si le lavage des terres aurifères de la Guyane est profitable ou non. On ne saurait d'ores et déjà affirmer que la question est souverainement décidée. Nous pouvons seulement constater que les chiffres dont nous vous avons donné connaissance lui ont fait faire un pas dans un sens favorable à vos intérêts. La majeure partie des séances du conseil a été consacrée à la lecture de la correspondance de votre directeur. Nous regrettons vivement que les bornes de ce rapport ne nous laissent pas libres de vous donner une analyse de cette correspondance, tableau vaste et animé de la surprenante activité de M. le commandant Charrière. Nous vous dirons toutefois sommairement que, depuis la dernière réunion de l'assemblée, votre directeur, indépendamment de ce que nous avons déjà mentionné des importants travaux qu'il a fait exécuter à *la Jamaïque*,

a encore perfectionné l'organisation administrative de vos placers et notablement amélioré les conditions de l'exploitation aurifère, en réduisant d'un tiers au moins le nombre des travailleurs que jusque-là on avait l'habitude d'employer pour faire fonctionner un longtom. Par ses soins, le placer de Counamaré a été créé et a donné de beaux rendements, presque sans rien demander à vos capitaux disponibles. Il a fait en personne la majeure partie des prospections nécessaires pour assurer la production dans cette localité. De plus, il fonde en ce moment même un nouvel établissement qui sera tout prêt à recevoir les travailleurs et le matériel du placer Magdeleine, à l'époque prochaine où il faudra l'abandonner. Nous aurions bien d'autres choses encore à vous dire de l'administration de M. le commandant Charrière; mais ce serait étendre ce travail sans utilité pour les membres de cette assemblée, qui ont apprécié depuis longtemps les services que rend à la compagnie son infatigable directeur.

Nous aurons à vous demander de procéder au remplacement de deux membres du conseil d'administration : l'un, M. Saint-Michel-Dunezat, dont la coopération nous a été si utile, a donné sa démission; l'autre, qui a l'honneur de porter la parole devant nous, se démet ici même de ses fonctions, obligé qu'il est de donner des soins urgents à des affaires personnelles qu'il tient à régler avant de s'absenter de la colonie.

Ainsi, Messieurs, vous aurez dans cette séance à vous prononcer d'abord sur la question de l'indemnité de vos délégués, à voter ensuite sur les comptes de l'exercice 1859 et à nommer deux administrateurs. Ces deux derniers points seuls figurent à l'ordre du jour que, conformément aux statuts, nous avons fait afficher dans la salle où nous sommes réunis.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter pour appeler votre attention sur le caractère principal de notre travail, et vous dire que cette année nous nous sommes attachés avec le plus grand soin à vous donner une idée complètement exacte de votre situation, cherchant à faire disparaître les traces d'illusions déjà trop chèrement payées et en même temps à dissiper des alarmes sans fondement. La vérité, Messieurs, quant à l'avenir de votre entreprise, n'est ni de l'un ni de l'autre côté;

elle est dans une sage appréciation des faits accomplis et de la situation présente de votre société. Veuillez, à l'exemple de vos administrateurs, vous placer dans cette salubre disposition d'esprit, et comme eux vous reconnaîtrez que s'il est permis d'entretenir les brillantes espérances que, dans ses caprices, réalise quelquefois l'exploitation aurifère, il est prudent au moins de ne pas compter absolument sur des éventualités trop incertaines pour être considérées comme des réalités; que, d'autre part, vous n'avez nullement à désespérer du succès de votre entreprise qui, nous le répétons avec conviction, n'est point restée en deçà de ce que raisonnablement on pouvait lui demander, en tenant compte des difficultés et des obstacles auxquels n'échappent que par de bien rares exceptions des affaires de cette nature.

Approuvé en conseil d'administration.

Cayenne, le 27 janvier 1860.

*Le Président du Conseil d'administration,*

A. FRANCONIE AÎNÉ.

*Le Secrétaire du Conseil,*

PHILISTALL URSLEUR.

**Tableau des recettes et des dépenses de l'année 1859.**

1<sup>o</sup> *Établissement d'Aicoupaie.*

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT de dépense	EXCÉDANT de recette.	CLASSEMENT DES DÉPENSES et des recettes.
Janvier.....	5,584 28	19,715 00	//	14,528 72	<p align="center">DÉPENSES.</p> Vivres frais, salaisons..... 24,589 72 Outils, ustensiles et accessoires. 969 50 Appointements..... 6,740 80 Salaires et gratifications..... 11,128 70 Linge, literie, habillements.. 519 54 Médicaments..... 155 50 Matériaux, matières..... 528 50 Objets mobiliers et de ménage. 26 20 Frets, frais de transport..... 1,008 79 Diverses dépenses imprévues.. 299 50  Total des dépenses..... 45,765 95  <p align="center">RECETTES.</p> 26 <sup>k</sup> 917 <sup>s</sup> d'or récolté, à 5 fr.... 80,751 00  Excédant de la recette... 54,987 05
Février.....	5,498 78	6,759 00	//	1,560 22	
Mars.....	5,444 68	5,816 00	//	671 52	
Avril.....	4,880 55	5,610 00	//	729 65	
Mai.....	5,451 55	6,354 00	//	4,402 45	
Juin.....	4,211 46	5,004 00	//	792 54	
Juillet.....	2,780 68	4,668 00	//	4,887 52	
Août.....	2,918 20	5,508 00	//	2,589 80	
Septembre...	2,650 29	5,951 00	//	4,520 74	
Octobre.....	2,799 58	8,280 00	//	5,480 42	
Novembre...	5,452 97	7,500 00	//	4,547 05	
Décembre...	5,551 45	5,408 00	125 45	//	
	45,765 95	80,751 00	125 45	55,410 48	
A déduire l'excédant de dépense.....				125 45	
Excédant de recette.....				54,987 05	

2<sup>o</sup> *Établissement du placar Magdeleine.*

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT de dépense.	EXCÉDANT de recette.	CLASSEMENT DES DÉPENSES et des recettes.
Janvier.....	4,952 44	4,029 00	925 44	//	<p align="center">DÉPENSES.</p> Vivres frais, salaisons..... 40,950 00 Outils, ustensiles et accessoires. 266 00 Appointements et gratifications. 2,225 00 Salaires et gratifications..... 5,470 85 Linge, literie, habillements.. // Médicaments et instruments.. // Matériaux, matières et acces- soires..... 290 00 Objets mobiliers et de ménage. // Frets, frais de poste, de route. 210 98 Diverses dépenses imprévues.. //  Total des dépenses..... 47,412 85  <p align="center">RECETTES.</p> 12 <sup>k</sup> 541 <sup>s</sup> d'or récolté, à 5 fr.... 57,625 00  Excédant de la recette.. 20,210 47
Février.....	4,297 50	2,252 00	//	954 70	
Mars.....	4,425 25	4,905 00	//	484 75	
Avril.....	4,221 48	4,508 00	//	5,086 52	
Mai.....	4,167 55	5,064 00	//	5,896 45	
Juin.....	4,075 55	2,700 00	//	4,624 65	
Juillet.....	4,825 55	5,095 00	//	4,269 65	
Août.....	4,944 86	6,581 00	//	4,456 44	
Septembre...	4,069 64	4,227 00	//	5,157 56	
Octobre.....	4,126 81	5,120 00	//	4,995 49	
Novembre...	4,447 29	2,651 00	//	4,545 74	
Décembre...	2,495 51	955 00	4,260 51	//	
	47,412 85	57,625 00	2,485 95	22,594 42	
A déduire l'excédant de dépense.....				2,485 95	
Excédant de recette.....				20,210 47	

5<sup>o</sup> Établissement du placier Counamaré.

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT de dépense.	EXCÉDANT de recette.	CLASSEMENT DES DÉPENSES et des recettes.
Juin.....	5,591 8	4,989 00	4,402 87	//	<p align="center">DÉPENSES.</p> Vivres frais, salaisons..... 44,092 59 Outils, ustensiles et accessoires 4,218 00 Appointements, gratifications. 5,064 00 Salaires, gratifications..... 6,194 80 Linge, literie, vêtements..... 450 00 Médicaments, instruments.... 52 90 Objets mobiliers ou de ménage. 286 15 Matériaux, matières..... 585 95 Frets, frais de route et de char- rois..... 594 42 <hr/> <p align="right">26,415 61</p> <p align="center">RECETTES.</p> 45 <sup>k</sup> 57 <sup>e</sup> d'or récolté, à 5 fr.... 45,444 00 <hr/> <p align="right">Excédant de la recette... 48,997 59</p>
Juillet.....	5,904 81	2,700 00	5,201 81	//	
Août.....	5,882 82	7,050 00	//	5,167 48	
Septembre...	5,682 56	6,822 00	//	5,459 44	
Octobre.....	2,468 55	7,854 00	//	5,685 45	
Novembre...	2,772 21	8,574 00	//	5,798 79	
Décembre ...	4,515 79	10,125 00	//	5,844 21	
	26,415 61	45,444 00	4,604 68	25,602 07	
	A déduire l'excédant de dépense.....			4,604 68	
	Excédant de recette net.....			48,997 59	

4<sup>o</sup> Habitation la Jamaïque.

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT de dépense.	EXCÉDANT de recette.	CLASSEMENT DES DÉPENSES et des recettes.
Avril.....	4,001 50	464 60	857 00	//	<p align="center">DÉPENSES.</p> Vivres frais, salaisons..... 5,214 45 Outils, ustensiles et accessoires 692 50 Appointements..... 4,568 42 Salaires, gratifications..... 11,782 50 Linge, literie..... 208 45 Médicaments, instruments... 74 00 Matériaux, matières et access <sup>res</sup> bardeaux, bois à brûler.... 4,509 05 Objets mobiliers, réparations d'alambic..... 780 60 Frets, frais de charrois, enfu- taillage..... 4,884 40 Diverses dépenses imprévues (alambic, contributions)... 462 45 <hr/> <p align="right">Total des dépenses..... 24,766 80</p> <p align="center">RECETTES.</p> Sucre vendu..... 8,926 27 Tafia <i>idem</i> ..... 5,748 40 Mélasse <i>idem</i> ..... 42 00 Café <i>idem</i> ..... 66 08 Vieux cuivre <i>idem</i> .... 2,445 05 2 abonnements avec le mécanicien..... 850 00 <hr/> <p align="right">17,687 50</p> <p align="right">Excédant de dépenses..... 7,079 50</p>
Mai.....	2,569 45	4,155 88	//	4,564 45	
Juin.....	2,454 50	5,516 98	//	4,082 48	
Juillet.....	5,615 01	855 00	2,760 01	//	
Août.....	2,515 41	4,529 40	986 01	//	
Septembre...	2,975 63	4,227 75	4,745 90	//	
Octobre.....	5,498 43	4,524 56	4,876 59	//	
Novembre...	5,890 96	2,652 55	4,258 61	//	
Décembre ...	2,568 57	4,456 28	4,452 09	//	
	24,766 80	46,857 50	40,576 24	2,646 94	
	Abonnem <sup>t</sup> de 2 sucreries au mécanicien de la C <sup>ie</sup>			850 00	
		47,687 50		5,496 94	
	A déduire l'excédant de recette..			5,496 94	
	Excédant de dépense.....			7,079 50	



5° Agence d'Approuague.

MOIS.	DÉPENSE.	CLASSEMENT DES DÉPENSES.
		DÉPENSES.
Janvier.....	5,522 17	Vivres frais, salaisons..... 4,108 05
Février.....	5,258 49	Appointements et gratifications..... 6,748 59
Mars.....	2,985 92	Salaires et gratifications..... 40,545 95
Avril.....	4,472 76	Linge, literie, habillements..... 4,505 70
Mai.....	2,769 04	Médicaments et instruments..... 852 75
Juin.....	2,062 77	Matériaux, matières..... 2,797 25
Juillet.....	2,455 54	Objets mobiliers ou de ménage..... 440 85
Août.....	2,545 55	Frets, frais, de charrois, poste..... 4,460 46
Septembre.....	2,474 55	Diverses dépenses imprévues..... 994 75
Octobre.....	4,945 56	
Novembre.....	2,058 35	
Décembre.....	2,455 49	
<b>Total.....</b>	<b>28,892 05</b>	<b>Total des dépenses..... 28,892 05</b>

6° Frais généraux.

MOIS.	DÉPENSE.	CLASSEMENT DES DÉPENSES.
		DÉPENSES.
Janvier.....	4,997 05	Vivres de voyage..... 727 58
Février.....	4,494 24	Outils et ustensiles..... 20 00
Mars.....	4,750 40	Traitements des délégués, ingénieurs, directeur et son mandataire..... 55,227 70
Avril.....	5,022 05	Appointements d'employés..... 9,005 54
Mai.....	4,780 85	Salaires et gratifications..... 235 00
Juin.....	5,050 75	Médicaments et hôpital..... 975 70
Juillet.....	5,244 80	Matériaux et matières..... 82 00
Août.....	5,765 28	Objets mobiliers..... 457 50
Septembre.....	5,297 64	Frets, frais de voyage..... 5,205 47
Octobre.....	5,451 59	Diverses dépenses imprévues..... 4,764 47
Novembre.....	5,880 58	
Décembre.....	2,755 68	
<b>Total.....</b>	<b>54,596 56</b>	<b>Total des dépenses..... 54,596 56</b>

**Récapitulation des dépenses et des recettes de 1859.**

	TOTAL		EXCÉDANT	
	des dépenses.	des recettes.	de dépenses.	de recettes.
Placer Aïcoupaie.....	45,765 95	80,751 00	//	54,987 05
Placer Magdeleine.....	47,412 85	57,625 00	//	20,210 17
Placer Counamaré.....	26,415 64	45,444 00	//	18,997 59
	89,290 59	165,485 00	//	74,494 64
Habitation la Jamaïque.....	24,766 80	47,687 50	7,079 50	//
Établissement de l'agence à Bellevue.....	28,892 05	//	28,892 05	//
Frais généraux.....	54,596 56	//	54,596 56	//
Totaux.....	494,545 58	481,472 50	87,567 69	74,494 64
Excédant définitif en dépense.....				45,475 08

**Tableau comparatif des quantités d'or récoltées par la compagnie depuis le commencement de ses travaux.**

MOIS.	OR RÉCOLTÉ EN 1857			OR RÉCOLTÉ EN 1858			OR RÉCOLTÉ EN 1859			Totaux.
	à Magdeleine	à Aïcoupaïe.	Totaux.	à Magdeleine	à Aïcoupaïe.	Totaux.	à Magdeleine	à Aïcoupaïe.	à Counamaré	
Janvier....	"	"	"	0 <sup>k</sup> 555 <sup>g</sup> 50	0 <sup>k</sup> 948 <sup>g</sup> 00	1 <sup>k</sup> 504 <sup>g</sup> 50	0 <sup>k</sup> 545 <sup>g</sup> 00	6 <sup>k</sup> 571 <sup>g</sup> 00	"	6 <sup>k</sup> 914 <sup>g</sup> 00
Février....	"	"	"	0 505 00	4 755 00	2 040 00	0 744 00	2 255 00	"	2 997 00
Mars.....	"	"	"	"	1 044 00	1 044 00	0 655 00	4 272 00	"	4 907 00
Avril.....	"	"	"	0 527 00	4 725 00	5 052 00	4 456 00	4 870 00	"	5 506 00
Mai.....	"	"	"	0 516 00	5 405 00	5 719 00	4 688 00	2 478 00	"	5 866 00
Juin.....	"	"	"	0 250 00	4 455 00	4 685 00	0 900 00	4 668 00	0 <sup>k</sup> 665 <sup>g</sup> 00	5 251 00
Juillet....	2 <sup>k</sup> 898 <sup>g</sup> 00	"	2 <sup>k</sup> 898 <sup>g</sup> 00	0 724 00	2 406 00	2 106 00	4 051 00	1 556 00	0 900 00	5 487 00
Août.....	4 526 00	"	4 526 00	4 828 00	2 349 00	2 349 00	2 427 00	4 856 00	2 550 00	6 515 00
Septembre..	4 412 00	"	4 412 00	2 474 00	2 474 00	2 474 00	4 409 00	4 517 00	2 274 00	5 000 00
Octobre....	4 479 00	"	4 479 00	6 465 00	7 010 00	7 010 00	4 040 00	2 760 00	2 618 00	6 418 00
Novembre...	2 766 00	"	2 766 00	5 017 00	5 017 00	5 017 00	0 877 00	2 500 00	2 837 00	6 254 00
Décembre...	0 <sup>k</sup> 098 <sup>g</sup> 00	"	2 098 00	0 684 00	8 209 00	8 895 00	0 511 00	4 456 00	5 575 00	4 822 00
Totaux....	0 098 00	44 579 00	44 579 00	5 701 50	57 587 00	41 088 50	12 544 00	26 917 00	45 057 00	54 495 00
Or acheté en 1856.....	46 058 20		41 972 55	Or acheté en 1858....		9 547 80	Or acheté en 1859.....			4 560 60
en 1857.....	25 954 15		55 561 55	Total de la production.		50 456 50	Total de la production.....			59 055 50

**RÉCAPITULATION.**

Or récolté en 1857.....	41 <sup>k</sup> 579 <sup>g</sup> 00	Or acheté en 1856 et 1857.....	41 <sup>k</sup> 972 <sup>g</sup> 55
en 1858.....	41 088 50	en 1858.....	9 547 80
en 1859.....	54 495 00	en 1859.....	4 560 50
Total de l'or récolté....	106 962 50	Total de l'or acheté....	55 880 45
		Report de l'or récolté..	106 962 50
		Total de la production d'or connue.....	162 842 95
		Quantité récoltée par diverses sociétés et d'un chiffre inconnu à la compagnie, sup-	
		posé au moins.....	57 457 05
		Total général de la production d'or de la Guyane.....	200 000 00
		qui, estimés à 5 francs le gramme, donnent 600,000 francs.	

**Tableau des résultats de l'exploitation.**

1<sup>o</sup> EXPLOITATION AURIFÈRE.

Établissement d'Aïcoupaye :

Recette de 26 kilogr. 917 gr. d'or récolté, à 3 francs.....	80,751 <sup>r</sup> 00	
Dépense en vivres, outils, médicaments, salaires, etc.....	45,763 95	
		<u>34,987<sup>r</sup> 05</u>

Établissement de Magdeleine :

Recette de 12,544 grammes d'or récolté, à 3 francs.....	37,623 00	
Dépense en vivres, outils, médicaments, salaires, etc.....	17,412 83	
		<u>20,210 17</u>

Établissement de Counamaré :

Recette de 15 kilogr. 37 gr. d'or récolté, à 3 fr....	45,111 <sup>r</sup> 00	
Montant de l'inventaire au 31 décembre 1859....	10,826 64	
		<u>55,937 64</u>
Dépense en vivres, outils, médicaments, salaires, etc.....	26,113 61	
		<u>29,824 03</u>

Excédant du produit aurifère sur les dépenses courantes.....	85,021 25	
A ajouter : bénéfices réalisés sur les 7 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> envois d'or....	5,619 37	
Bénéfices présumés sur les 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> envois d'or.....	2,500 00	
		<u>8,119 37</u>

Total des excédants de recette..... 93,140 62

A déduire le montant des dépenses de l'agence, moins l'argent en caisse .....	25,128 03	
Montant des frais généraux, moins la part afférente à l'exploit- ation agricole.....	45,396 36	
Moins-value sur les contrats d'engagements, en raison des jour- nées dépensées en 1859.....	10,280 00	
		<u>80,804 39</u>
Bénéfice de l'exploitation aurifère.....		<u>12,336 23</u>

NOTA. Le résultat de l'exploitation aurifère pour l'année 1859 est amoindri de près de 50,000 francs, par le fait de dépenses extraordinaires qui ne doivent plus se renouveler. Dans cette somme les frais de la mission de M. l'ingénieur Hardouin figurent pour 15,404 francs.

2° EXPLOITATION AGRICOLE.

Habitation sucrière la Jamaïque :

Recette par vente de sucre, tafia, café. . . . .	17,687 <sup>r</sup> 50	
Inventaire au 31 décembre 1859: 41,173 fr. 80 cent. représentés par les vivres en magasin, les den- rées invendues et la plus-value résultant des cons- tructions, réparations et plantations. . . . .	41,173 80	
	<hr/>	58,861 <sup>r</sup> 30
Dépense en vivres, salaires, outils, médicaments. . . . .	24,766 80	
Part incombant à la Jamaïque dans les frais généraux. . . . .	6,000 00	
	<hr/>	30,766 80
Bénéfice de l'exploitation agricole. . . . .		28,094 <sup>r</sup> 50
Bénéfice ci-dessus de l'exploitation aurifère. . . . .		12,336 23
		<hr/>
Ensemble. . . . .		40,430 73

**Bilan au 31 décembre 1859.**

ACTIF.

Solde dû par la banque de la Guyane.....	2,731 16
Envoi d'or pour les 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> envois non réalisés.....	117,379 40
Or natif récolté pour l'or récolté en novembre et en décembre (en caisse)..	33,168 00

Caisses des établissements aurifères et de la Jamaïque :

Aïcoupaïe, en caisse.....	92 <sup>f</sup> 94	
L'agence.....	3,764 00	
Counamaré.....	7 60	
L'habitation la Jamaïque.....	148 30	
		<hr/> 4,012 84

Solde du compte d'inventaire :

Constructions, plantations, matériel, mobiliers, vivres, etc., des établissements aurifères.....	38,271 40	
Plus-value de la Jamaïque.....	41,173 80	
		<hr/> 79,445 20
Compte d'approvisionnements généraux, pour ceux en magasin. ....	1,365 89	
Contrats d'engagements, pour ceux restant à employer.....	89,341 16	
Habitation la Jamaïque (compte d'acquisition).....	1,204 06	
Mobilier du siège social en meubles et effets.....	2,690 75	
Matières et divers objets.....	531 65	
		<hr/> 3,222 40
Direction de la compagnie, solde de compte courant au 31 décembre 1859.	1,390 53	
		<hr/> Total.....333,260 64

PASSIF.

Effets à payer, emprunt à la banque sur le montant de l'envoi d'or par <i>la Sainte-Élisabeth</i> , et versements faits à Approuague par divers et remboursables à Cayenne.....	37,430 00
Divers créanciers pour divers appointements de novembre et décembre.....	4,624 53
Divers actionnaires, solde dû en capital et arrérages aux actionnaires qui ont effectué le versement du premier quart, en coupons de divisions ou en inscriptions de rente.....	4,380 96
	<hr/> Total du passif.....46,435 49
Capital.....	286,825 15
	<hr/> Total.....333,260 64

---

---

## PROCÈS-VERBAL.

Aujourd'hui dimanche vingt-neuf janvier mil huit cent soixante, à neuf heures du matin,

En conséquence de la convocation faite par M. le président du conseil d'administration, suivant avis inséré dans la Feuille officielle de la Guyane des dix et dix-sept décembre mil huit cent cinquante-neuf, et contenant appel aux actionnaires propriétaires de quarante actions au moins.

L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie de l'Approuague se réunit dans la grande salle de la mairie.

Elle se compose des actionnaires, propriétaires de quarante actions au moins, qui ont fait le dépôt de leurs titres dans les formes et délais prescrits par l'article trente-neuf des statuts, et dont la liste a été arrêtée par le conseil d'administration dans sa séance du vingt-sept janvier courant. Cette liste constate cinquante-cinq déposants qui représentent cinq mille cent vingt-deux actions.

A l'ouverture de la séance, la liste nominative et signée, prescrite par l'article quarante-sept des statuts, constate quarante-quatre membres présents ou dûment représentés, réunissant dans leurs mains quatre mille cinq cent vingt-cinq actions. Cette liste est annexée au présent procès-verbal et revêtue des mêmes signatures.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alexandre Franconie aîné, président du conseil d'administration.

MM. Zacharie Carnavant et Hippolyte de Saint-Quantin, les deux plus forts actionnaires inscrits, prennent place au bureau comme scrutateurs.

Le bureau ainsi composé appelle M. de Saint-Michel-Dunezat à remplir les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour, arrêté par le conseil d'administration dans sa séance du vingt-sept courant, et affiché dans la salle, est ainsi conçu :

1° Rapport sur les affaires sociales, présenté au nom du conseil d'administration, par M. Franconie, président;

2° Vote sur les comptes de l'exercice de l'année 1859;

3° Nomination de deux administrateurs en remplacement de MM. de Saint-Michel-Dunezat et Franconie, démissionnaires.

En conséquence, il est procédé comme suit aux travaux indiqués dans ledit ordre du jour.

L'assemblée entend le rapport présenté par le M. le président au nom du conseil d'administration. Ce rapport est accueilli avec la plus vive satisfaction et provoque d'unanimes applaudissements. Mais l'annonce de la démission de M. Franconie, rendue nécessaire par son prochain départ de la colonie, excite les regrets de l'assemblée. M. Philisthall Ursleur, tant en son nom qu'en celui du conseil d'administration, prend la parole et, se rendant l'interprète des sentiments de tous les actionnaires, il adresse à M. Franconie les remerciements de la compagnie. Après avoir rappelé en quelques mots les éminents services rendus par l'honorable président du conseil, M. Ursleur le prie d'accepter ses paroles comme l'expression de la reconnaissance générale; il termine en proposant à l'assemblée de consacrer ce sentiment en décernant à M. Franconie le titre de président honoraire du conseil d'administration. L'assemblée s'associe à la manifestation de M. Ursleur et décerne par acclamation à M. Franconie le titre de président honoraire du conseil d'administration.

M. Franconie remercie l'assemblée de ce nouveau témoignage de sympathie, et termine en disant que dans toutes les circonstances où il pourra être utile à ses concitoyens son concours le plus dévoué leur sera toujours assuré.

Après la lecture du rapport, M. le président appelle l'assemblée à voter sur la question de savoir si, en raison de la situation de la compagnie, il y aurait lieu de réduire l'indemnité annuelle de huit mille francs allouée à MM. Sauvage et Saint-Amand, délégués, lors de la réunion du dix-neuf septembre 1859.

Au moyen d'un vote unanime par assis et levé, l'assemblée décide que le chiffre de huit mille francs ne sera pas réduit.

Passant au deuxième objet à l'ordre du jour, M. le président invite l'assemblée à délibérer et à voter sur les comptes de l'exercice 1859, dont les résultats sont constatés au rapport précité.

M. Le Guillou propose de nommer au préalable une commission de trois membres pour examiner ces comptes, conformément à l'article 45 des statuts. Cette proposition est rejetée à l'unanimité moins une voix.

L'assemblée approuve ensuite les comptes dont s'agit au moyen d'un vote unanime par assis et levé.

Il est enfin procédé, par la voie du scrutin secret et par bulletins de liste, à la nomination de deux administrateurs, en remplacement de MM. Franconie et de Saint-Michel-Dunezat.

Sur l'appel nominal, chaque membre dépose dans l'urne son bulletin fermé, sur lequel il a écrit, en présence du bureau, le nombre de voix qu'il représente.

Le dépoillement du scrutin amène les résultats suivants :

Nombre des votants, quarante-quatre, ayant droit à quatre-vingt-neuf voix.



Majorité absolue, quarante-cinq voix.

Ont obtenu :

MM. BUJA père, soixante-dix-neuf voix ;  
GEORGE Emler, soixante et une voix ;  
FABENS, dix-huit voix ,  
JACQUET, huit voix ,  
MAZIN, six voix ,  
VIRGILE, une voix ,  
Un bulletin blanc de cinq voix.

En conséquence MM. Buja et Emler sont proclamés membres du conseil d'administration de la compagnie de l'Approuague.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie du matin.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par le président, les scrutateurs et le secrétaire.

Signé : CARNAVANT, HIPPOLYTE DE SAINT-QUANTIN, A. FRANCONIE aîné  
et SAINT-MICHEL-DUNEZAT.

*Le Vice-Président du conseil d'administration,*

Pour copie conforme :

G. MARCK.





